



Bulletin mensuel d'information

Municipalité de la Paroisse

Sainte-Marie-Madeleine

CONSEIL MUNICIPAL

Gilles Carpentier.....	maire
Ginette Gauvin.....	siège # 1
René Poirier.....	siège # 2
Bernard Cayer.....	siège # 3
Jean-Guy Chassé.....	siège # 4
Pascal Daigneault.....	siège # 5
René-Carl Martin.....	siège # 6

Prochaine séance régulière du conseil :
le **jeudi 1er novembre 2018 à 19 h 30**
Église Évangélique Baptiste
405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine



STATIONNEMENT HIVERNAL

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre minuit et 7 heures, du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (Extrait règlement RM330, art 6).



JOUR

DU SOUVENIR

Bureau fermé

lundi 12 novembre 2018

PROLONGEMENT DE LA RUE NOISEUX

La Municipalité désire vous informer qu'il y aura des travaux visant le prolongement de la rue Noiseux à Sainte-Marie-Madeleine, sur une longueur d'environ 220 mètres. Les travaux comprennent l'installation de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur une longueur approximative de 240 m, les branchement de service pour desservir des nouvelles habitations.

Les travaux débuteront dans la semaine du 22 octobre et la durée des travaux sera d'environ 3 semaines excluant les travaux de pavage de la rue Noiseux et de réfection finale des lieux. A titre indicatif les travaux devraient être complétés vers le 10 novembre 2018. L'horaire de travail est de 7 h à 17 h 30 du lundi au vendredi, aucune machinerie ne sera en fonction avant 7 h.

Nous sommes conscients des incon vénients que ces travaux pourraient occasionner, nous tenons à vous remercier à l'avance pour votre habituelle collaboration et compréhension durant cette période.

LA DIRECTION



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 1er novembre 2018, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2018-10 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Jean Bertrand pour le 1637, rue Rose-des-Vents.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la distance entre l'agrandissement projeté d'une maison unifamiliale et le garage détaché.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.1.2, quant à l'aspect suivant :

- La distance projetée entre l'agrandissement projeté et le garage détaché sera de 2,38m au lieu du 3,00m minimum prescrit. La dérogation sera de 0,62m.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 19 h 30.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 16 octobre 2018.

Lucie Paquette
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2018**
4. **ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. Législation

- 6.1 Règlement 18-485 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'interdire les usages commerciaux érotiques de la zone 203 (Secteur Douville) - Adoption
- 6.2 Avis de motion - Règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine
- 6.3 Règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine - Projet
- 6.4 Avis de motion - Règlement 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine
- 6.5 Règlement 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine - Projet

7. Administration générale

- 7.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 31 août 2018
- 7.2 Approbation des comptes à payer

8. Sécurité publique

Aucune

9. Transport

- 9.1 Demande d'appui du Village Sainte-Madeleine - Circulation des camions lourds - Route 227 entre les routes 229 et 116
- 9.2 Déneigement Montée du 4e rang et rue Brodeur - Entente avec Saint-Charles-sur-Richelieu
- 9.3 Rang d'Argenteuil - Demande d'intervention à la MRC des Maskoutains
- 9.4 Entériner la démission de René Martin - Point ajouté

10. Hygiène du milieu

- 10.1 RAE SM/SMM - Paiement d'un solde d'emprunt
- 10.2 Semaine québécoise de réduction des déchets 2018 - Proclamation

11. Santé et Bien-être

Aucune

12. Aménagement et Urbanisme

- 12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats d'août 2018
- 12.2 GESTIM Inc. - Convention pour les services de permis et d'inspection

13. Loisirs et culture

- 13.1 Dépôt - Compte-rendu de l'activité Cinéma plein air du 19 août 2018
- 13.2 Dépôt - Camp de jour Été 2018 - Rapport des activités
- 13.3 Dépôt - Procès-verbal Comité loisirs du 28 août 2018
- 13.4 Formation sur la sécurité dans les aires de jeu 2018

14. Varia

Aucune

15. Dépôt de documents

- 15.1 MTQ - Transmission de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour l'aménagement d'une plaine d'inondation sur les berges de la rivière des Hurons à Sainte-Marie-Madeleine
16. Période de questions
17. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 30.

2018-09-225

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et Adoptée à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-09-226

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2018 lequel a été transmis par courriel le 24 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et Adoptée à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-09-227

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 16 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et Adoptée à l'unanimité :

QUE les correspondances reçues depuis le 16 août soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6.. Législation

2018-09-228

6.1 RÈGLEMENT 18-485 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'INTERDIRE LES USAGES COMMERCIAUX ÉROTQUES DE LA ZONE 203 (SECTEUR DOUVILLE) - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut interdire les commerces érotiques de la zone 203;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa présentation, le règlement n'a pas été modifié;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et Adoptée à l'unanimité :

Le règlement 18-485 amendant le règlement de zonage 09-370 afin d'interdire les commerces érotiques de la zone 203.

6.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-488 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur René-Carl Martin à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

2018-09-229

6.3 RÈGLEMENT 18-488 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE - PROJET

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (2018, chapitre 8) sanctionnée le 19 avril 2018, une modification a été apportée à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (I.R.Q., c. E-15.1.0.1) afin de prévoir les règles d'après-mandat pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 18 octobre 2017 la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, dont les dispositions sont en vigueur depuis le 1er juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin de respecter les nouvelles normes en vigueur;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné le 6 septembre 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet de règlement est présenté et copie a été transmise aux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et Adoptée à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le projet de règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

6.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-489 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bernard Cayer à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

2018-09-230

6.5 RÈGLEMENT 18-489 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE - PROJET

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 18 octobre 2017 la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, dont les dispositions sont entrées en vigueur depuis le 1er juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin de respecter les nouvelles normes en vigueur;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné le 6 septembre 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet de règlement est présenté et copie a été transmise aux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et Adoptée à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le projet de règlement 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

7.. ADMINISTRATIOIN GÉNÉRALE

7.1 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 31 août 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 31 août 2018.

2018-09-231

7..2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et Adoptée à l'unanimité :

D'approuver les salaires payés de 28 099.84 \$, les comptes payés par chèques au montant de 9 781.31 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 32 947.33 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 111 375.79 \$ à l'exception du fournisseur Location Discam Inc. pour un montant de 8 519.78 \$, le tout avec dispense de lecture.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune

9. TRANSPORT

2018-09-232

9.1 DEMANDE D'APPUI DU VILLAGE SAINTE-MADELEINE - CIRCULATION DES CAMIONS LOURDS - ROUTE 227 ENTRE LES ROUTES 229 ET 116

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Village de Sainte-Madeleine auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de modifier le réseau établi en 1995 pour que la circulation des véhicules lourds sur le tronçon de la route 227 (rue Saint-Jean-Baptiste) situé entre l'intersection des routes 227 et 229 et l'intersection des routes 227 et 116 soit déviée sur la route 229 (chemin Benoit) jusqu'à la route 116;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine est en accord avec les faits énumérés dans leur résolution 2018-08-178;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et Adoptée à l'unanimité :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine appuie les démarches faites par la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine pour que la circulation des véhicules lourds soit déviée sur la route 229 (chemin Benoit);

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette.

2018-09-233

9.2 DÉNEIGEMENT MONTÉE DU 4E RANG ET RUE BRODEUR - ENTENTE AVEC SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

*CONSIDÉRANT QU'*une entente intermunicipale avec Saint-Charles-sur-Richelieu est déjà existante pour le déneigement du chemin Plamondon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ajouter à cette entente une partie du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est disposée à faire le déneigement des 4.227 km pour la Montée du 4e rang, de la rue Brodeur et du Chemin de service Nord pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déneigement seront exécutés pour un montant forfaitaire de 15 748.13 \$ en plus des coûts pour l'achat de sel et d'abrasif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et Adoptée à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale modifiée, avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour le déneigement du chemin Plamondon, de la rue Brodeur, de la Montée du 4e rang et du Chemin de service Nord.

2018-09-234

9.3 RANG D'ARGENTEUIL - DEMANDE D'INTERVENTION À LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT les problèmes d'écoulement dans le cours d'eau sur le rang d'Argenteuil entre les numéros civiques 1950 et 2620 lesquels perdurent depuis quelques années;

*CONSIDÉRANT QU'*au printemps dernier une intervention de la part des travaux publics a été nécessaire afin de dégeler les ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE ces problèmes ont pour effet d'inonder les terres agricoles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et Adoptée à l'unanimité :

QU'une demande d'intervention soit faite à la MRC des Maskoutains pour prendre le niveau des ponceaux sur le rang d'Argenteuil à cause du mauvais écoulement des eaux.

2018-09-235

9.4 ENTÉRINER LA DÉMISSION DE RENÉ MARTIN - POINT AJOUTÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Martin a remis sa démission le 5 septembre à titre de responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE sa démission sera effective en date du 29 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et Adoptée à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur René Martin au poste de responsable des travaux publics;

QUE la date effective sera le 29 septembre 2018.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-09-236

10.1 RAE SM/SMM - PAIEMENT D'UN SOLDE D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la Régie des eaux Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine a procédé par règlement d'emprunt en 2003 pour les travaux de construction de l'usine d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été subventionnés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 200 \$ représentant un solde d'emprunt vient à échéance le 18 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 900 \$ est à recevoir du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme PADEM;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires au remboursement des dépenses d'assainissement des eaux sont prévues à l'article 8 du règlement de taxation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin
et Adoptée à l'unanimité :

DE payer le solde d'emprunt du règlement numéro 1 au montant de 5 200 \$ à la Régie des eaux Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine.

2018-10-237

10.2 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2018 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2018 de *La Semaine québécoise de réduction des déchets* se déroulera cette année du 20 au 28 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé
et Adoptée à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, *La Semaine québécoise de réduction des déchets*.

LE Conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

11.. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUNE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AOÛT 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2018.

2018-10-238

12.2 GESTIM INC. - CONVENTION POUR LES SERVICES DE PERMIS ET D'INSPECTION

CONSIDÉRANT QUE la convention pour les services de permis et inspections avec la firme GESTIM Inc. se termine à la fin septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'avoir les services d'un inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est faite aux mêmes conditions que l'offre du 16 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur Pascal Daigneault
et Adoptée à l'unanimité :

D'approuver l'offre de service de la firme GESTIM Inc pour les tâches qui relèvent de l'inspecteur en bâtiment pour une durée de douze (12) mois; D'autoriser le maire, monsieur Gilles Carpentier, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, à signer la convention pour les services de permis et d'inspection avec la firme GESTIM Inc.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 DÉPÔT - COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ CINÉMA PLEIN AIR DU 19 AOÛT 2018

L'agente des loisirs, culture et vie communautaire a déposé le compte rendu de l'activité cinéma plein air du 19 août 2018.

13.2 DÉPÔT - CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018 - RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'agente des loisirs, culture et vie communautaire a déposé le rapport des activités du camp de jour été 2018.

13.3 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL COMITÉ LOISIRS DU 28 AOÛT 2018

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité loisirs tenue le 28 août 2018

2018-10-239

13.4 FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES AIRES DE JEU 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Loisir et Sport Montérégie et la Direction de la santé publique offrent cette année une 3e journée de formation sur la sécurité dans les aires de jeu pour enfant en octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette formation inclut un survol des éléments de la norme pour les appareils de jeu pour enfants et les critères de sécurité basée sur le Guide d'aires et appareils de jeu de l'INSPQ de 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier
et Adoptée à l'unanimité :

D'autoriser l'agente de loisirs, culture et vie communautaire à assister à cette formation le 4 octobre 2018 à Sainte-Barbe au coût de 85 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon les normes présentement en vigueur.

14. VARIA

Aucune

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 MTQ - TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDELCC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLAINE D'INONDATION SUR LES BERGES DE LA RIVIÈRE DES HURONS À SAINTE-MARIE-MADELEINE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-240

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et Adoptée à l'unanimité :

DE lever cette séance à 20h30.

Gilles Carpentier

Maire

Lucie Paquette

Directrice générale

ERRATUM

Une erreur s'est produite lors de l'impression du bulletin municipal de septembre 2018, à la page 3 dans la description des présences des membres du conseil.

Il fut mentionné que monsieur Jean-Guy Chassé était parmi les présents mais son nom aurait dû être enlevé étant donné qu'il était absent à la séance du 16 août 2018

La Direction

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AOÛT 2018

No. Chèque		Date chèque
C1800531	9180-0557 Québec inc	2 316,75 \$
C1800532	La Capitale Assureur de l'Adm.	2 731,29 \$
C1800533	PETITE CAISSE	180,55 \$
C1800534	Rondeau Audrey	292,00 \$
C1800535	Ville Mont St-Hilaire	3 570,87 \$
C1800536	Yves Blanchard Enr	689,85 \$

TOTAL

9 781,31\$

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR PAIEMENTS AUTORISÉS AOÛT 2018

Numéro Autorisation	Nom fournisseur	Montant
L1800078	Bell	39,04\$
L1800079	Bell Canada	229,57 \$
L1800080	Bell Canada	159,95 \$
L1800081	Coop. Régionale Électrique	615,70 \$
L1800082	Desjardins Sécurité Financière-reer	1 680,48 \$
L1800083	Hydro Québec	1 542,05 \$
L1800084	Impériale Esso	525,20 \$
L1800085	Ministère du Revenu du Québec	19 734,92 \$
L1800086	Poste Canada	153,79 \$
L1800087	Receveur général du Canada	7 605,72 \$
L1800088	Visa Desjardins	660,91 \$

TOTAL

32 947,33 \$

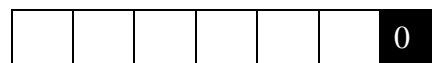
DÉTAILS COMPTES À PAYER AOÛT 2018

Alimentation Ste-Madeleine inc.	56,62 \$	Trophées Dubois Ltée	156,95 \$
André Paris inc.	4 216,71\$	UQROP	477,00 \$
Autobus Beaugard inc.	1 040,52 \$	Vachon Caroline	171,44 \$
Benoit Auto Carrosserie enr.	461,65 \$	Ville de St-Hyacinthe	386,56 \$
Camping Lac du Repos	426,12 \$	Ville Dainte-Thérèse	2 299,50 \$
Carrière Mont-St-Hilaire inc.	4 712,39\$	Location Discam Inc	-8 519,78
CDTEC Calibration	390,92 \$		
Compteurs Lecomte Ltée	137,97\$		
Consultation Infomatrix	758,84 \$	Total	102 856,01\$
D.M. Sécurité & Alarme	303,53 \$		
Dépanneur Express	449,42 \$		
Église Évangélique Baptiste	1 100,00\$		
Électros Sylvain inc.	65,48 \$		
Excavation Girma inc.	4 501,27		
Excavation Vincent Messier	22 184,41		
Fournitures de bureau Denis	74.94 \$		
Gestim Inc.	3 619,82\$		
Groupe Maskatel LP	92.39 \$		
Gélinas Carole	550,00 \$		
ICO Technologies inc.	3 469,38 \$		
Impressions KLM	1 051,92 \$		
Lacombe Mathieu	1 933,41 \$		
Laferté et Letendre Inc..	272,42 \$		
Lavallée Réal	36,66 \$		
Martech inc.	560,51 \$		
Médiseur Équipements	150,90 \$		
Moisson Maskoutaine	36,00 \$		
Municipalité Village Ste-Madeleine	814,54 \$		
NMP Golf Construction inc.	1 065,13 \$		
Nordikeau inc.	241,08 \$		
Régie Internationale des eaux Vallée du Richelieu	24 355,70 \$		
Roy Stéphane	153,50 \$		
Régie Intermunicipale Acton & Maskoutains	18 058,72 \$		
Serrurier Fabris (1993) inc.	183,96 \$		
Société Zoologique de Granby inc.	1 037,53 \$		
SPI Santé Sécurité inc.	800,20 \$		

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL

Nous avons besoin de votre lecture de votre compteur d'eau.

Lecture en gallons ou en m³ selon le compteur.



N'oubliez pas de remplir le formulaire que nous vous avons fait parvenir par la poste, il y a quelques semaines.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction



SAINTE-MADELEINE

Organisée par Les Chevaliers de Colomb – Conseil 4301
En collaboration avec Les Serres et Jardins Girouard

Lundi 5 novembre 2018

13h30 à 20h00

Arrivée : 12h30



Local
climatisé

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



RÉDUIRE POUR ASSAINIR NOTRE ENVIRONNEMENT

C'est payant pour notre environnement de réduire l'enfouissement.

En tant que consommateurs, nous devenons des producteurs de déchets et il est important de profiter de la **Semaine québécoise de réduction des déchets** qui se tiendra du 20 au 28 octobre 2018 pour réfléchir à la gestion de ces matières. Au fil des ans, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a implanté divers services afin de réduire la quantité de déchets dirigés vers l'enfouissement dans le respect du concept des 3RV. Chaque citoyen peut poser des gestes permettant de **réduire** à la source la production de déchets, de favoriser le **réemploi** des matières, de **recycler** les matières recyclables ou compostables et de contribuer à la **valorisation énergétique** des résidus qui peuvent l'être.



Depuis quelques mois, les médias nationaux ont fait état des exigences de la Chine à l'égard de l'importation des matières recyclables sur son territoire et du fait que plusieurs centres de tri avaient de la difficulté à trouver preneur pour leurs matières recyclables. Qu'en est-il des matières recyclables recueillies sur le

territoire de la Régie? **Est-ce que ça vaut encore la peine de placer ces matières dans le bac de recyclage?** Il faut définitivement continuer en mettant davantage d'énergie pour mieux trier nos matières.

Toute la matière recyclable recueillie sur le territoire des 25 municipalités membres de la Régie est acheminée au centre de tri *Récupération Centre du Québec Inc.* de Drummondville qui possède des équipements de pointe lui permettant de maintenir une qualité de tri reconnue et appréciée des recycleurs. Bien que dans le contexte actuel, le prix de certaines matières recyclables ait chuté de façon importante, les matières recueillies sur notre territoire n'en sont pas moins dirigées vers des filières de recyclage. Ainsi, tout le verre recueilli est dirigé vers un recycleur de la Mauricie afin d'être notamment transformé en poussière de sablage au jet, en sable de filtration et en isolant de fibre de verre. En ce qui a trait aux divers plastiques recueillis, ceux-ci sont presque entièrement recyclés chez des recycleurs québécois qui ont continué de les recevoir et de les recycler localement. Finalement, en ce qui concerne le papier, la qualité des ballots de matière était déjà enviable, mais afin de se démarquer davantage et de produire une matière plus uniforme et attrayante pour les recycleurs, le centre de tri a apporté des modifications à sa chaîne de tri. Finalement, le carton et les métaux récupérés bénéficient encore d'un marché intéressant lorsque la qualité du tri est au rendez-vous. Il faut donc poursuivre nos efforts pour mieux gérer nos matières résiduelles, ça vaut la peine!

Source : Réjean Pion, directeur général

Déjà l'automne frappe à nos portes et les feuilles colorées viendront bientôt tapisser nos terrains, nous annonçant le retour de l'hiver. À cet effet, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler à la population que si l'herbicyclage n'est pas suffisant pour disposer des feuilles directement sur le terrain, il est toujours possible de placer les surplus de feuilles dans le **bac brun** ou dans certains contenants d'appoint. En effet, s'il y a un surplus de matières, des **sacs de papier**, des petites **boîtes de carton**, des **poubelles rondes** ou le **bac gris dûment identifié et ne contenant que des matières organiques** peuvent également être utilisés. Ces contenants supplémentaires doivent simplement être placés en bordure de la rue, avant 7 heures la journée de collecte des matières organiques, afin que ces matières soient ramassées et valorisées, plutôt que dirigées vers un lieu d'enfouissement. Le bac brun doit toujours être mis au chemin en plus des contenants d'appoint puisque ceux-ci doivent parfois être manipulés avec le bac brun, notamment par les camions à chargement latéral.



Les feuilles ne doivent jamais être déposées dans des sacs de plastiques en bordure du chemin lors de la collecte des matières résiduelles, car elles ne seront pas ramassées. En effet, même les sacs de plastique portant la mention compostable ou biodégradable ne doivent pas se retrouver dans la collecte des matières organiques. **De plus, le bac vert de matières recyclables ne doit en aucun cas être utilisé pour y placer des matières organiques.** Celui-ci est fourni par la municipalité aux citoyens et il l'est aux seules fins de recueillir les matières recyclables. Conséquemment, il ne sera jamais levé si on y a déposé des matières autres que recyclables.

Attention : La terre, les roches, les sacs de plastique de toute nature, même biodégradables ou compostables, ainsi que les branches de plus de 2,5 cm de diamètre (1 pouce) ne doivent jamais être déposés dans les bacs bruns, car ils ne sont pas compatibles avec le processus de traitement par biométhanisation. La Régie encourage toute la population de ses municipalités membres à maintenir ses bonnes habitudes de récupération et à continuer de participer en grand nombre à la collecte à trois voies. En faisant un meilleur tri et en évitant la contamination des bacs bruns, vous faites une différence pour notre environnement.

Source : Réjean Pion, directeur général



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

COMMUNIQUÉ

JOURNAL MUNICIPAL

Octobre-Novembre 2018

L'année scolaire étant débutée tout comme la saison automnale, nous tenions à aborder le sujet des transports scolaires et la sécurité des écoliers avec l'objectif de vous informer ainsi que de vous faire certains rappels ;

Les policiers demandent aux automobilistes d'être particulièrement vigilants et de faire preuve de courtoisie, surtout au moment où les écoliers sont le plus vulnérables, soit lorsqu'ils montent et descendent d'un autobus. En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter.

Les autorités scolaires constatent souvent que l'imprudence de parents trop pressés met en danger la vie des jeunes qui circulent près des écoles ou dans la cour d'école. Lorsque vous reconduisez ou allez chercher un enfant à l'école :

- Respectez les aires réservées aux autobus scolaires;
- Arrêtez votre véhicule à l'endroit désigné par l'école;
- Faites attention aux enfants qui circulent tout autour;
- Respectez les limites de vitesse;
- Respectez les règles de circulation prévues dans la cour de l'école.

Pourquoi il n'y a pas de ceintures de sécurité dans les autobus scolaires?

Les autobus scolaires sont conçus avec de nombreux mécanismes de protection pour les passagers : système de compartimentation formé de sièges rapprochés à haut dossier déformable qui absorbent l'énergie, châssis très robustes, barres latérales de renforcement et plancher surélevé qui placent les passagers au-dessus du point d'impact. Ils sont sécuritaires même sans ceintures. Des tests ont démontré que les ceintures pourraient nuire à la sécurité des enfants dans les autobus :

- Elles ne peuvent pas être ajustées pour protéger convenablement les enfants;
- Elles nécessitent des sièges rigides qui amortissent moins bien les chocs.

Conduire un autobus :

Pour conduire un autobus scolaire, il faut avoir un permis de conduire de la classe 2 ou 4B et obtenir un certificat de compétence en suivant une formation qu'il faut renouveler tous les trois ans.

Le conducteur a de nombreuses responsabilités. En plus de faire plusieurs parcours par jour avec un véhicule rempli d'écoliers, il doit :

- respecter la signalisation, les règles de circulation routière ainsi que les exigences du Code de la sécurité routière et de l'ensemble de la réglementation relative à la conduite d'un véhicule lourd;
- effectuer la vérification du véhicule (appelée « ronde de sécurité »);
- veiller à la sécurité des passagers à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus en tout temps;
- faire respecter la discipline;
- suivre un trajet et un horaire établis par la commission scolaire.

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 [*4141 cellulaire] ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe [Qc] J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640

courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

HALLOWEEN



Nous fêtons l'Halloween

La Sûreté du Québec assurera une présence policière ciblée et accrue quant aux différentes activités qui se dérouleront dans le cadre de la fête de l'Halloween le **mercredi 31 octobre, entre 16 h 00 et 19 h 00**, sur l'ensemble du territoire de la MRC. Elle portera une attention particulière quant à la vigilance des automobilistes à circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues ainsi qu'aux déplacements sécuritaires des enfants.

La Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible, car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois



Source : Sergente Karine Picard – Sûreté du Québec

29

novembre

2018

ÉVÉNEMENT

COMMUNAUTÉ
MASKOUTINC.

PREMIÈRE ÉDITION

Une journée pour
rencontrer les personnes

QUI FERONT DÉCOLLER VOS PROJETS!

Plus de 30 experts et intervenants
15 conférences inspirantes et ateliers
« Speed dating » avec experts-conseils
Concours de pitch - 10 000 \$ à gagner
5 à 7 - réseautage

Tarifs

Entreprises, entrepreneurs : 50 \$

Étudiants : 25 \$

Intervenants : 75 \$

(consultants, organisations, etc.)

Programmation et inscription :
maskoutinc2018.eventbrite.ca

Lieu

Pavillon La Coop,
Espace Saint-Hyacinthe
(site de l'Expo agricole)

2670, av. Beauport,
Saint-Hyacinthe J2S 4M8

Information au 450 768-3009 / dem@mrcmaskoutains.qc.ca

UNE INITIATIVE DE



PARTENAIRES OR



PARTENAIRE ARGENT



PARTENAIRE MÉDIA OFFICIEL



La Guignolée

Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine

Samedi 1^{er} décembre 2018

de 9 h à midi

SUGGESTIONS DE DENRÉES NON PÉRISSABLES :

S.V.P. Bien vérifier la date d'expiration
des denrées alimentaires.

- Café instantané, thé
- Beurre d'arachides, tartinades
- Céréales, gruau
- Aliments en conserve
- Pâtes alimentaires
- Sucre blanc, cassonade
- Sirop d'érable
- Marinades, huile, sel, poivre
- Biscuits, bonbons, croustilles
- Boissons gazeuses, jus
- Couches, lait maternisé
- Pots de nourriture pour bébés
- Produits hygiéniques :
Savon, shampoing, dentifrice,
papier hygiénique, mouchoirs
- Produits de nettoyage

NE SONT PAS ACCEPTÉS :

- Contenants déjà ouverts
- Conserves maison

Les vêtements et les jouets ne seront
pas acceptés, nous vous suggérons
de les déposer dans les boîtes
prévues à cet effet.



Merci
de votre générosité !



Loisirs Sainte-Marie-Madeleine

On fête Noël à Sainte-Marie-Madeleine

Dimanche 9 décembre 2018

14 h à 17 h

Viens rencontrer le Père Noël qui t'attendra à la salle des Chevaliers de Colomb
au 1025, rue St-Simon, Sainte-Madeleine

Horaire de l'après-midi

- 14 h Arrivée des participants
- 14 h 30 Spectacle SURPRISE de Noël
- 15 h Arrivée du Père Noël et distribution des cadeaux
- 16 h 30 Départ du Père Noël
- 17 h Départ pour tous



Inscriptions **OBLIGATOIRES** avant le 16 novembre 12 h.

* Pas de présence, pas de cadeau!

Veillez remplir le formulaire obligatoire et le retourner soit par courriel au loisirs@stemariemadeleine.qc.ca ou par la poste au 3549 boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine, J0H 1S0

Coupons d'inscription (pour les enfants de 6 mois à 12 ans)

Nom des enfants	Date de naissance	Âge	Sexe
1- _____	_____	_____	_____
2- _____	_____	_____	_____
3- _____	_____	_____	_____
4- _____	_____	_____	_____

Nom du ou des parents présent(s) au dépouillement

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Une preuve de
résidence pourra être
demandée

Total de personnes présentent à cette journée enfants + adultes = _____ Vos billets vous attendront aux loisirs.
Places limitées



Caroline Vachon
Agente de loisirs, culture et vie communautaire
450 795-6984
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca



Apprendre à cuisiner de bons repas sains à faible coût!

Encadré par une animatrice compétente, cet atelier propose la préparation de plats simples, équilibrés et variés tout en vous permettant d'intégrer la base des techniques culinaires.

Dans un centre de loisirs près de chez vous!

**Inscription et information : 450 261-1110
info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca**

Cette activité est réservée aux résidents de la MRC des Maskoutains.



Québec



Maskoutains

La Table de Sécurité alimentaire

Desjardins

Un programme de La Moisson Maskoutaine



Jeunes en santé est un organisme sans but lucratif qui mobilise des partenaires locaux afin que les jeunes de 0 à 17 ans adoptent un mode de vie sain et actif.

La cueillette des courges tire à sa fin, mais vous n'avez aucune idée quoi faire de ces légumes délicieux? Jeunes en santé vous propose une recette originale qui dissimule des légumes dans un dessert chocolaté que les petits comme les grands raffoleront.

Muffins choco-courgettes

Rendement : 12 muffins

Ingrédients :

1. 2 tasses (500 ml) de farine de blé entier
2. ½ tasse (125 ml) de sirop d'érable
 - ¾ tasse (175 ml) de pépites de chocolat noir
 - ½ c. à thé (2 ml) de poudre à pâte
 - ½ c. à thé (2 ml) de bicarbonate de soude
 - ½ tasse (125 ml) de lait
 - ¼ tasse (60 ml) d'huile de canola
 - 2 oeufs battus
 - 1 c. à thé (5 ml) d'essence de vanille
 - 2 petites courgettes râpées

Mode de préparation

Préchauffer le four à 350°F (180°C)
 Dans un grand bol, mélanger les ingrédients secs.
 Ajouter les ingrédients liquides et mélanger pour rendre le tout homogène
 Déposer le mélange dans les moules à muffins
 Cuire au four de 25 à 30 minutes



Visitez le site internet www.jeunesensante.org pour découvrir de nouvelles recettes.



Groupe Scout 4e l'Avenir Inc.
Sainte-Madeleine, Saint-Damase,
Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste
450 262-1042

Le scoutisme, c'est la chance de réaliser des expériences, des actions, des projets
et des défis sous le signe de l'engagement collectif.

C'est aussi le respect de la nature, celui des autres et bien plus encore !

C'est pour qui ?

Pour les garçons et les filles de 7 à 17 ans qui désirent vivre des moments à la fois ludiques et pédagogiques.

Par le scoutisme, nos jeunes développent le sens des responsabilités et cela contribue à ce qu'ils deviennent
des citoyens responsables et épanouis ! L'apprentissage expérientiel caractérise bien nos activités.

Alors, venez apprendre en vous amusant !

Pour en savoir plus et profiter de l'essai gratuit, communique avec nous dès aujourd'hui !

Salutations Scoutes,

Groupe Scout 4e l'Avenir Inc.

Laissez-nous un petit message au 450 262-1042

Site Web :

<http://4elavenir.com>

scout@4elavenir.com



F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

Toutes les activités se font au centre communautaire situé au
75 rue St-Simon, Sainte-Madeleine (face au camping)



Activités :

BINGO les mardis à 13 h 30

Pétanque atout et pétanque tapis :

Cartes



les jeudis à 13 h00



du lundi au jeudi à 14 h 30



Renseignement : Micheline : 450 795-6477

CERCLE DE FERMIERES DE SAINTE-MADELEINE

Samedi **10 novembre** de 10 h à 17 h et Dimanche **11 novembre** de 10 h à 16 h

13^e Salon des Créativités à l'École Saint-Joseph-Spénard.

ENTREE GRATUITE Venez encourager les participants présents et trouver des exclusivités. Nous encourageons le talent et l'originalité des artisans.



Mercredi **14 novembre** à 19 h Réunion à la salle des Chevaliers de Colomb

Mercredi **21 novembre** à 19 h Atelier à la salle des Chevaliers de Colomb

Informations : Simone 450 795-3539 ou Ginette 450 795-6226



BUREAU MUNICIPAL 3541, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

☎ 450 795-6272 courriel: info@stemariemadeleine.qc.ca

☎ 450 795-3180 site internet: www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h



SERVICE SECURITE INCENDIE 290, rue St-Jean-Baptiste Ste-Madeleine

MATHIEU LACOMBE, DIRECTEUR (Québec) J0H 1S0

☎ 450 795-6412 ☎ 450 795-3456 courriel: mlacombe@stemariemadeleine.qc.ca

BIBLIOTHEQUE Abonnement disponible à la Ville de Saint-Hyacinthe, au montant de 2 \$ pour la carte **Accès Loisirs, durée pour 4 ans**

☎ 450 795-3959 ☎ 450 795-3736 courriel: madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

LOISIRS SAINTE-MARIE-MADELEINE 3549, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine
/CAROLINE VACHON, AGENTE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/ (Québec) J0H 1S0

☎ 450 795-6984 ☎ 450 795-3436 courriel: loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Horaires des loisirs :

LUNDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30	JEUDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30
MARDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30	VENDREDI	8 h 30 À 12 h	
MERCREDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30			



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				 1 Collecte des matières organiques ----- Séance ordinaire A 19 h 30 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	 2 Collecte des matières recyclables	3
4	5	6	7	8 Collecte des matières organiques ----- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	 9 DÉCHETS	10
11 JOUR DU SOUVENIR	12 Jour du Souvenir BUREAU FERMÉ	13	14	15 Collecte des matières organiques ----- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	16  Collecte des matières recyclables	17
18	19 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	20	21	22 Collecte des matières organiques ----- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	23  Déchets	24
25	26 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	27	28	29 Collecte des matières organiques ----- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	30  Collecte des matières recyclables	



BANQUE ALIMENTAIRE

au 405, boul. Laurier, Saint-Marie-Madeleine
(sous-sol de l'Église Évangélique Baptiste de St-Hyacinthe)

Ouverture des portes 12h00
Début des inscriptions 14h30
Début de la distribution 16h00

Apportez vos sacs!

www.centredentraidemaskoutain.org

Tous les Vendredis

Inscription sur place

12,00 \$

INFO:

450-209-2030

MAGASIN

Meubles neufs et usagés

1500, boul. Laframboise, Local 1
Saint-Hyacinthe

Ceuillette de meubles et d'électros

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi
10h00 à 17h00

Samedi
10h00 à 15h00

Les profits des ventes soutiennent notre banque alimentaire.